

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 508

Artikel: L'organisation scientifique du travail et le travail ménager

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer ADMINISTRATION M ^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses	ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER... » 8.— Le numéro... » 0.25 Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier, à partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la censure de l'année en cours.	ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées
--	---	--	---

Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant! Quand un homme aime véritablement, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les facultés des hommes et celles des femmes.

T.-G. MASARYK.



Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme ¹

A l'enquête faite par la S. d. N. sur le statut civil et politique de la femme, vingt-huit gouvernements répondirent de façon plus ou moins détaillée. De leur côté, huit grandes organisations féminines internationales envoyèrent des mémoires documentaires, si bien que les délégués se trouvèrent en face de renseignements provenant de trente-huit pays situés dans toutes les parties du monde. Dix de ces pays accordent aux femmes l'égalité de droits avec les hommes en matière de nationalité, et vingt la leur refusent; vingt-quatre d'entre eux leur reconnaissent le droit de vote et l'éligibilité parlementaires aux mêmes conditions qu'aux hommes, et quatorze s'y opposent, alors que le droit de vote et l'éligibilité en matière municipale sont le fait des femmes dans vingt-neuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur refus. Les femmes mariées ont des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne leur domicile dans quatre pays seulement; elles exercent la tutelle sur leurs enfants au même titre que les hommes dans sept pays, et possèdent dans vingt-quatre pays l'égalité de droits en matière de propriété, de revenus et de gains. La question du droit au travail de la femme a été de toutes la plus difficile à élucider de façon précise d'après ces renseignements: il semble que dans seize pays des restrictions sont imposées, et que dans quatorze autres la femme, mariée ou non, a le droit de se livrer à n'importe quel travail.

Ces quelques chiffres, empruntés au rapport officiel de M^{lle} Hesselgren, rapporteur de la Première Commission (questions juridiques), montrent bien l'ampleur et la diversité du problème posé devant la S. d. N.

Mais ce problème, quelle solution lui apporter? cette documentation, à quelles fins l'utiliser? On l'a dit ici même,² les grandes organisations féminines internationales s'en étaient préoccupées depuis de longs mois, et la demande que formulaient huit d'entre elles était la convocation d'une Conférence diplomatique internationale, en vue d'élaborer, selon la procédure régulière de la S. d. N., « une Convention internationale instituant pour la femme un statut civil, politique et juridique basé sur le principe de l'égalité des sexes ». Ce fut donc sur cette base que la campagne commença, sitôt obtenue de la Première Commission la désignation d'un rapporteur, faute de quoi toute l'affaire risquait de tomber à l'eau! C'est pourquoi toute la reconnaissance des féministes va à M^{lle} Hesselgren, déléguée de Suède, qui voulut bien accepter au pied levé ces fonctions de rapporteur, pour lesquelles l'autorité de son nom auprès des délégations et l'absolue confiance qu'ont en elle les organisations féminines la désignaient tout spécialement, mais qui n'en constituèrent pas moins une lourde charge.

(La suite en 3^{ème} page)

E. Gd.

¹ Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos lecteurs qui sont appelés à travailler en faveur des droits de la femme de se procurer le document publié par la S. d. N., et qui contient toutes les réponses des gouvernements et des organisations féminines — une véritable mine de renseignements utiles. (Doc. A. 14, a), b), c) et d); prix: 3 fr.). Notre Rédaction se charge volontiers de faire parvenir contre envoi du prix en timbres-postes. D'autre part, la réponse de l'Alliance internationale pour le Suffrage a fait l'objet d'un tirage à part, remis gratuitement aux féministes qui en feront la demande: là encore, le Mouvement servira volontiers d'intermédiaire.

² Voir le Mouvement, N° 506.

Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} K. HESSELGREN

Rapporteur sur le statut de la femme devant la S. d. N.

Encore une femme ambassadeur

Après les Etats-Unis, voici que le Mexique décide à son tour de se faire représenter par une femme auprès d'un gouvernement européen. M^{lle} Palma Guillem, déléguée du Mexique à la Société des Nations, est, en effet, d'autre part ministre plénipotentiaire à Copenhague.

Il est intéressant de relever à ce propos que ce sont surtout les Etats nordiques auprès desquels fonctionnent des ambassadeurs féminins d'Europe et d'Amérique. A quand une femme ambassadeur à Berne? (Il est vrai que le consul des Etats-Unis à Genève est actuellement une femme, Miss Margaret Hannah). Et à quand, surtout, une femme suisse ministre plénipotentiaire à Copenhague ou Oslo?...

L'organisation scientifique du travail et le travail ménager

Nous devons à l'obligeance d'une de nos abonnées, M^{lle} Y. van Muyden, d'utiles détails sur la place occupée par ce que l'on a aussi appelé la « rationalisation du travail ménager » dans ces Congrès internationaux d'organisation scientifique du travail, qui se tiennent tous les trois ans dans l'une ou l'autre capitale. Et il ne paraît pas, malheureusement, d'après un article qu'elle a donné à la revue *Organisation et Rendement*, organe de la Commission romande de rationalisation, que notre pays se préoccupe beaucoup de tenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérêt direct pour presque toutes les femmes, sur l'organisation scientifique du travail ménager. Au Congrès de Londres, en effet, le dernier de la série, aucun rapport n'était venu de Suisse pour la Section ménagère, alors que la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Hollande, les pays scandinaves, la Tchécoslovaquie, etc., avaient fourni d'intéressants renseignements sur leur activité, aussi bien dans le domaine de l'alimentation rationnelle que dans celui de la technique de l'organisation des travaux ménagers en ville ou à la campagne pour obtenir le meilleur rendement avec le minimum d'efforts, de temps et de frais. Or, si, en Suisse romande, nous avons encore considérablement à apprendre à cet égard. Il nous paraît que nos Confédérées d'outre-Sarène ont pourtant à leur actif des institutions et des groupements dont les expériences auraient pu utilement contribuer aux travaux du Congrès.

C'est pour éviter cette carence au prochain Congrès d'organisation scientifique du travail,

convoqué à Washington en septembre 1938, et qui comportera, comme les précédents, une Section ménagère, — et aussi, disons-le, pour coordonner et harmoniser les nombreuses questions rentrant dans ce champ si vaste de la rationalisation du travail ménager, — qu'un mouvement se dessine actuellement dans notre pays, dont la direction a été prise pour notre Suisse romande par la Commission romande de rationalisation. Une demande pressante est adressée par elle à toutes les personnalités et institutions s'intéressant de près ou de loin à ces problèmes, et qui pourraient lui fournir, soit des données d'ordre général sur le développement de l'organisation scientifique du travail ménager, soit des rapports sur certains points déterminés, dont on trouvera la liste ci-après. Nous espérons très vivement que son appel sera entendu, ces questions touchant de très près toutes les femmes, ménagères isolées ou groupées en associations, professionnelles ou intellectuelles, auxquelles une meilleure organisation de ce travail ménager tant décrié donnerait plus de temps et plus de liberté d'esprit pour leurs autres tâches. Tous les renseignements à fournir à la Commission romande de rationalisation (ou inversement à lui demander si l'on désire plus de détails que n'en peut donner cet article) sont à adresser, soit à M. le professeur Ch. Burky, soit à M^{lle} van Muyden, au siège de la Commission, 30, avenue Peschier, Genève (téléphone 51.745).

Sujets éventuels de rapports

pour la Section ménagère du prochain Congrès d'organisation scientifique du travail.

(Washington, septembre 1938.)

- L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
- L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.

- L'aménagement rationnel de la buanderie rurale.
- L'aménagement rationnel de la chambre d'enfants.
- Standardisation de l'outillage ménager.
- Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
- Utilisation de la force motrice à la maison.
- Apprentissage des employées de maisons.
- Rémunération, système de gages comportant des primes d'encouragement.
- Statut de l'employée de maison comparé à celui de l'ouvrière industrielle:
 - heures et conditions de travail;
 - assurance-maladie;
 - assurance-maternité;
 - assurance-vieillesse.
- Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. — Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous lettre k.
- Utilisation des loisirs de l'employée de maison.
- Utilisation des loisirs de la ménagère.
- Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans le budget familial,
 - des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille, et
 - des dépenses nécessaires pour la maladie ou le décès.

Montrer, si possible, leur interdépendance.